

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Suivant la délibération n° 89-0406 en date du 18 décembre 1989, la Communauté urbaine a acquis un bâtiment communautaire situé rue du Docteur Horand à Saint Genis Laval (section CC numéro 151), en vue du prolongement de l'avenue de Gadagne.

En vue de la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'obtenir au préalable le permis de démolir de ce bâtiment ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ladite demande de permis de démolir ;

Vu sa délibération n° 89-0406 en date du 18 décembre 1989 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la Communauté urbaine à déposer une demande de permis de démolir pour cet immeuble communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,